

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15-JUIN 1887.

Érection de la commune de La Glanerie (province de Hainaut) (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. CARLIER.

MESSIEURS,

Le projet de loi soumis à la Chambre répond à des vœux depuis longtemps exprimés et qu'a consacrés déjà une décision du conseil provincial du Hainaut. Il n'a donné lieu en sections à aucune observation, et la section centrale a l'honneur de vous en proposer l'adoption à l'unanimité.

Le Rapporteur,
JULES CARLIER.

Le Président,
V. VAN WAMBEKE.

(1) Projet de loi, n° 206.

(2) La section centrale, présidée par M. VAN WAMBEKE, était composée de MM. DELEBECQUE, DE FAVEREAU, CARLIER, HARDY, PIRNEZ et RAEDSAET.